

CARTES D'AVANCEMENT NATIONALE ET RÉGIONALES DES PCAET - DÉCEMBRE 2023

Le Ministère de la Transition Écologique publie régulièrement les données d'avancement des PCAET. Au mois de décembre 2023, 858 collectivités ont lancé l'élaboration d'un PCAET, dont 130 volontaires. 526 PCAET ont été adoptés.

Rédigé par **ADEME** le 14/10/2020 | Mis à jour le **06/02/2024 à 13:33:49**

La Direction Générale de l'Energie et du Climat (DGEC) recense les informations sur l'avancement des plans climat-air-énergie territorial (PCAET) aux niveaux national et régional. Elle publie chaque trimestre les données et cartes d'avancement pour chaque région et pour la France.

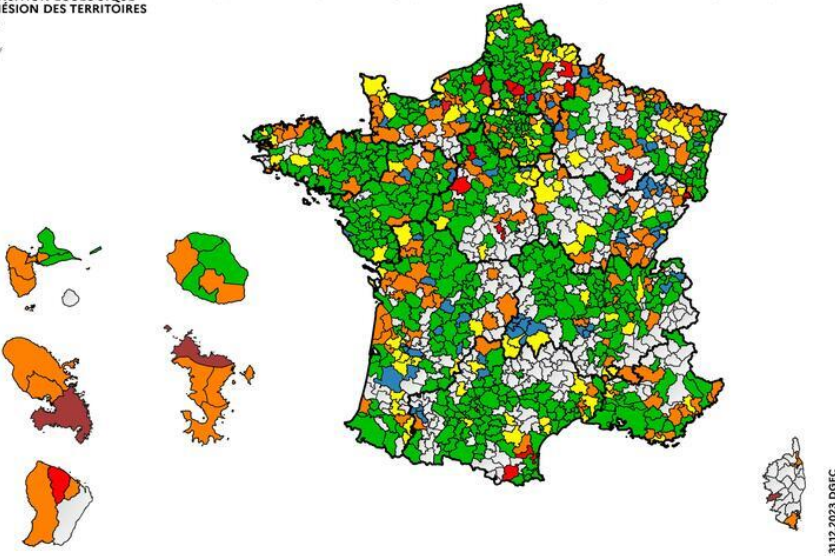
En décembre 2023 :

- Sur les 750 établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) de plus de 20 000 habitants qui doivent réaliser un PCAET, **60% ont adopté leur PCAET et 97 % ont a minima lancé la démarche.**
- **858 collectivités ont lancé l'élaboration d'un PCAET** , dont 130 EPCI de moins de 20 000 habitants qui se sont engagés dans une démarche volontaire.
- **526 PCAET ont été adoptés** selon le cadre réglementaire issu de la loi de transition énergétique pour la croissance verte, soit 20% de plus qu'en décembre 2022 et près de 2 fois plus qu'en décembre 2021.

L'ensemble des données, la carte nationale, les cartes régionales et leur légende sont téléchargeables librement sur la page suivante : <https://www.territoires-climat.ademe.fr/ressource/652-232>



CARTE DES PLANS CLIMAT AIR ÉNERGIE TERRITORIAUX



Légende	
■	Obligé au 31/12/16 - Pas de PCAET
■	Obligé postérieur au 01/01/2017 - Pas de PCAET
■	Obligé au 31/12/18 Pas de PCAET
■	En cours d'élaboration
■	En cours des consultations réglementaires
■	PCAET adopté
■	Élaboration volontaire
■	Pas de données